



SOMMAIRE

Pages 2 et 3

Ils resteront dans notre mémoire

Page 3

Mutuelle : les retraité(e)s arnaqué(e)s par « Sud Ouest »

Pages 4 et 5

Pour sortir des fantômes liés à l'immigration

Page 6 et 7

Grande Sécurité sociale ou Sécurité sociale intégrale ?

Page 8 à 11

Assemblée générale de la section des retraités du 18 novembre

Page 12

Les retraités dans la rue à Paris et à Bordeaux

Solidarnosc

Le vrai visage
de ce syndicat
« indépendant »

Début décembre, lors du Comité exécutif de la CES (*Confédération européenne des syndicats*), la CGT a demandé l'activation de l'article 4 des statuts de l'organisation permettant d'ouvrir une procédure d'exclusion à l'encontre de Solidarnosc, syndicat polonais qui assume directement son soutien aux candidats de l'extrême droite française au prochain scrutin présidentiel, via notamment la création et l'animation d'un site d'influence en langue française. De manière générale, ce site donne la nausée, allant jusqu'à faire la liste des juifs militant au Rassemblement national, en guise de preuve que ce parti ne peut pas être antisémite...
Le fascisme ne passera pas !

Un malheur n'arrive jamais seul

Lorsque j'étais jeune sur l'écran de la télé, le jeudi après-midi, il y avait un Z qui apparaissait au bout d'un éclair d'orage, un Z qui voulait dire Zorro. Bon d'accord il était fils d'une riche famille, il était un peu beaucoup capitaliste, mais il avait l'avantage et l'élégance de défendre l'opprimé, la veuve et l'orphelin. En fait il avait de la bonté, de l'humanité et de l'empathie pour les plus défavorisés. A cette époque-là nous n'avions qu'une chaîne et la télé avait une mission d'éducation...

Aujourd'hui je me suis amusé à zapper sur toutes les chaînes que je possède et nombre d'entre elles me parlent aussi d'un Z. Elles feraient mieux, à mon avis, de s'abstenir. Car celui-là n'est que haine, vitupérations, rejet de celui qui n'est pas comme lui, fureurs belliqueuses et injures. Il est monté en flèche dans les médias et on ne parle que de lui. Cela me rappelle un temps où nos bons bourgeois clamaient à qui voulait l'entendre « Plutôt Hitler que le Front populaire ». L'histoire se répéterait-elle ?

Le plus ennuyeux et grave c'est que des citoyens suivent ce personnage dans ses idées nauséabondes, alors qu'il ne se préoccupe pas du tout de leur sort. Il ne défend, ni le pauvre, ni le travailleur, ni le chômeur et ne parlons pas des immigrés ou des retraités qui sont, pour lui, des poids pour la nation.

Et, comme je le titre plus haut, un malheur n'arrivant jamais seul, il y a cette cinquième vague de Covid, qui inéluctablement précède la sixième... Car ne nous leurrons pas chaque fois que nous allons combattre un variant et qu'il va s'affaiblir, un autre émergera et prendra sa place. Devra-t-on se faire vacciner à vie, tout comme nous le faisons pour la grippe ? C'est fort probable. Il y a également le réchauffement climatique qui détruit nos ressources alimentaires, les guerres qui détruisent ou déplacent les populations. Il y a, il y a... en fait il y en a tellement que si nous ne voyons que le côté sombre des choses nous allons tomber dans une profonde déprime.

Alors sourions un peu et penchons-nous sur la polémique du sapin de Bordeaux. Que n'a-t-il fait couler de salive. Le bon père de famille indigné et la mère de famille outrée le clame haut et fort : « Il faut respecter la tradition ! Noël c'est un sapin en centre-ville ». Outre que Noël, au départ est une fête chrétienne pour célébrer la naissance d'un enfant dont certains parlent encore aujourd'hui, selon mon humble connaissance il n'y a pas de sapin en Palestine. Il n'y avait pas non plus de sapin lorsque j'étais enfant sur la place Pey-Berland. Alors de quelle tradition parle-t-on ? Pas de quoi en faire tout un plat alors que justement il y a tellement de personnes qui manquent de plats et de toits.

On peut aussi, et c'est heureux, se réjouir des combats que mènent et remportent des salariés pour leur pouvoir d'achat. On en parle peu, mais ils sont bien réels et aboutissent à de réelles augmentations de salaire. On parle peu également des retraités qui voient leur pension diminuer depuis des années et qui manifestent leur mécontentement, dans le silence assourdissant du concert médiatique.

Pour ma part je vais arrêter ici ce billet. Je vais continuer à me battre à mon niveau et je vous convie à venir vous battre aussi, vous tous les retraités, pour laisser aux générations montantes quelques acquis que nous aurons réussi à sauvegarder.

Je vous souhaite au nom du bureau de la section d'excellentes fêtes de fin d'année, puissent-elles vous apporter, joie, bonheur et solidarité, en gardant constamment à l'esprit que lorsque les salariés ne se tendent pas la main ce sont les patrons et les capitalistes qui se les frottent.

Jean-Luc VALEGEAS



Ils resteront dans notre mémoire



Claude CHARBONNIER
(1935-2021)

Claude CHARBONNIER est né le 30 septembre 1935, à Gradignan (Gironde). Il nous a quittés le samedi 3 juillet 2021, dans sa 86^e année.

Après avoir suivi le collège jusqu'en classe de 3^e, il rentre en apprentissage pour apprendre le métier de typographe à l'imprimerie Fontanet, 14, place Amédée-Larrieu, à Bordeaux. A l'issue de ses années d'apprentissage, il obtient son CAP avec mention.

En 1955, il quitte le domaine de l'imprimerie pour rejoindre l'administration des PTT en tant que facteur. Il est pris ensuite à l'imprimerie des Postes située au siège de sa direction, rue Castéja, à Bordeaux. Durant les événements d'Algérie, en 1957, après avoir été sursitaire, il est incorporé pour rejoindre les troupes françaises. Il reste trente mois dans la région de Tlemcen.

A sa démobilisation, il rejoint l'imprimerie des PTT.

En 1961 il fait la connaissance de Françoise, sa future épouse, qui vient d'être mutée à Bordeaux. Durant leur rencontre, ils apprennent qu'ils sont tous les deux nés le même jour, le même mois ainsi que la même année. Serait-ce cela qui aurait décidé de leur union ? Claude obtient ensuite sa titularisation en passant le concours des Postes. On lui propose alors un poste à Paris qu'il refuse et présente sa

démission. Il retrouve alors l'imprimerie du Travail en rejoignant l'Imprimerie Centrale, à Bordeaux.

En 1966, il fait une demande d'embauche au journal « La France ». Il est pris pour faire les remplacements de vacances (de mai à octobre). Il en devient titulaire à l'issue de la deuxième année de remplacement.

A la suite de la fermeture de « La France », en 1972, Claude rejoint les effectifs du journal « Sud-Ouest ».

Il suit alors toutes les évolutions technologiques de fabrication de la mise en page, passant du plomb au papier dans le service de photocomposition, pour arriver ensuite à l'informatisation des pages.

Dès sa rencontre avec la vie professionnelle Claude sut s'engager dans la vie syndicale de la profession à laquelle il participe collectivement à toutes les évolutions technologiques de la Presse.

Parmi ses nombreux hobbies nous en retiendrons essentiellement deux : la philatélie, que son fils Pascal a su lui léguer, et sa passion pour la généalogie. Les Archives départementales de la Gironde comme les Archives de Bordeaux-Métropole n'avaient plus de secrets pour lui. Il avait rejoint la prestigieuse association « Les Amitiés généalogiques bordelaises », où il exercera le rôle de vice-président jusqu'à son retrait pour maladie.

Il consacrait la plupart de son temps libre à des recherches généalogiques au profit d'adhérents ou bien de personnes plus éloignées ne pouvant se déplacer sur Bordeaux. Il y mettait tout son dévouement. Sa carrière professionnelle se clôturera au journal « Sud-Ouest », le 29 septembre 1995.

Il continuera à garder le contact avec ses camarades lors des repas annuels des anciens et des assemblées générales avec la Section des retraités du Livre.

C'est avec un immense respect et beaucoup de tristesse que nous l'avons accompagné au cours de la cérémonie qui eut lieu en l'église Saint-Vincent de Mérignac. Il repose désormais en sa dernière demeure au cimetière de la Teste-de-Buch.

Christian BAILLOU



Gabriel SEGUY
(1923-2021)

Gabriel Séguy, né le 29 avril 1923 à Libourne, était le plus ancien des anciens d'entre nous. C'est donc dans cette ville qu'il entra en apprentissage, à l'imprimerie Gélis où il devint ouvrier typographe, puis linotypiste. En 1943, il refusa la réquisition du STO (service du travail obligatoire) instauré par le régime de Vichy pour fournir la main-d'œuvre que l'Allemagne nazie réclamait. Il passa cette période noire dans la clandestinité, notamment dans le Médoc.

À la Libération, il fut quand même appelé à accomplir son service

militaire, avant de retrouver l'imprimerie Gélis. Pourtant, il quitta celle-ci, au grand regret de son patron (qui voyait partir avec lui une de ses filles) pour aller à « la Charente libre ».

Quelques années après, il intégra « Sud-Ouest ». C'est là que des générations de linotypistes le côtoyèrent et l'apprécièrent pour sa droiture et ses avis éclairés.

Gaby assumait également la fonction de délégué au Comité d'entreprise de 1969 à 1973. C'est à ce titre qu'il participa au comité de grève du conflit de mars-avril 1972 que les 600 ouvriers et ouvrières des services techniques du journal durent alors mener, dans l'unité et jusqu'à la victoire.

Par ailleurs, comment ne pas penser, toujours dans le domaine professionnel, que c'est à force de manipuler les saumons, que tu en étais venu à la musculation ? Quoiqu'il en soit, si cela était le sujet d'amicales plaisanteries, à 90 ans passés, tu la pratiquais toujours. Tes amis du Bassin, avec lesquels tu partageais tes baignades à la retraite, s'en souviennent. Adieu, Gabriel.

La section des retraités présente à sa famille et ses proches ses plus sincères condoléances.

Gabriel BULOT

Ils resteront dans notre mémoire



Josué THIBOUT
(1959-2021)

Le décès de Josué nous a profondément affectés. Il était de ces syndiqués qui ont le militantisme chevillé au corps et sur lesquels on peut s'appuyer au quotidien pour toutes les actions visant à lutter contre les injustices et apporter soutien à celles et ceux qui en ont besoin dans leur parcours notamment professionnel.

En 2011, Josué avait choisi de venir renforcer par son adhésion et son implication le Syndicat du Livre de Bordeaux.

Sa bonne humeur, ses aptitudes et son dévouement l'ont rapidement amené à intégrer notre commission exécutive.

Les hommes, comme Josué, sont happés en toute logique par d'autres structures ayant besoin de militants si volontaires, il a intégré donc également la commission exécutive du Comité régional Filpac-Cgt Aquitain, puis celle de la direction fédérale Filpac Cgt.

Le représentant du personnel qu'il était a également eu plusieurs mandats au sein de l'entreprise ADREXO qui l'employait, qu'il s'agisse de ceux électifs au sein du Comité d'entreprise et même ceux désignatifs, notamment comme délégué syndical central au sein de cette immense entreprise dont il ne se privait pas de dénoncer et s'opposer aux méthodes qu'elle employait dans nombre de cas vis-à-vis de ses plus de 20 000 employés.

Il a consacré également ce qu'il pouvait de temps à «l'interpro», aidant notamment l'Union départementale Cgt de la Gironde en intégrant sa commission de contrôle financier ainsi qu'un mandat au Service de santé au travail de l'AH1 33.

Il était également un homme précis qui décryptait les textes avec aisance en raison des études qui lui avaient permis d'obtenir une maîtrise et il trouvait encore le temps de lire parfois plusieurs livres dans la même semaine, auprès des multiples bibliothèques bordelaises auxquelles il était inscrit.

Il était intarissable sur nombre de sujets et connaissait mieux que quiconque au sein de notre organisation l'histoire de France et au-delà, et possédait une mémoire qui m'a souvent épaté lorsqu'il abordait ses sources littéraires.

D'une humilité et serviabilité constante, nous le retrouvions systématiquement avec Frédérique, son épouse, en tête de toutes les banderoles de mobilisations organisées par la Cgt sur Bordeaux.

S'afférer aux besognes les moins flamboyantes ne lui posait aucun problème lorsqu'il s'agissait, par exemple, de se mobiliser dès 5 heures du matin sur un aéroport ou un péage avec plusieurs centaines de militants, la fierté l'envahissait, comme nous, de participer à la défense des conquêtes gagnées de longues luttes par nos ainé-e-s. Il portait alors son chasuble en gonflant sa poitrine, gagnait dix bons centimètres en tirant sur ses épaules et portait alors son drapeau haut. Puis nous finissions notre mobilisation en goûtant bien souvent à des charcuteries fines qu'il avait dégustées la veille chez un artisan méticuleux.

Josué est parti à 4 jours de fêter sa 62^e année. La maladie ne l'avait pas épargné mais tous espérions que les moments les plus difficiles pour lui étaient passés. Il s'est éteint alors qu'il venait de sentir le besoin de se coucher et de se reposer.

Cette injustice de partir si jeune, sera le combat que nous n'aurons pas su mener. Je t'embrasse camarade.

Mario CIONA

Secrétaire Général du syndicat du Livre de Bordeaux

Mutuelle : les retraité(e)s arnaqué(e)s par « Sud Ouest »

Le 27 décembre 2020, nous écrivions à la Direction de « Sud Ouest » pour dénoncer la discrimination visant les retraité(e)s de l'entreprise à l'occasion de l'augmentation des tarifs de la mutuelle pour 2021 (+1,34 % pour les actifs et + 3,75 % pour les retraités). Nous avons par ailleurs fait savoir par courrier à nos camarades CGT du syndicat des actifs notre mécontentement face à leur approbation écrite de cette mesure (compte rendu SOM CGT du CSE du 15 décembre 2020).

Suite à notre lettre, la direction a refusé de revenir sur cette mesure et le syndicat CGT de l'entreprise est resté... muet (voir l'état de nos relations en page 10 du présent numéro).

Ne voulant pas en rester là, nous avons préparé la constitution d'un dossier. Quelle n'est pas notre surprise de constater qu'en 2019, c'est une énorme arnaque dont ont été victimes les retraité(e)s de « Sud Ouest » ? En effet, pour cette année-là, la direction, à la suite d'un appel d'offres, a renégocié les conditions tarifaires avec Pavillon prévoyance et obtenu une baisse de 5,6 % du montant des cotisations, conjuguée à une amélioration des prestations.

Or, lorsque l'on regarde les tarifs payés par les retraités pour 2019, on constate une augmentation de 3,6 % par rapport à 2018.

Pourquoi ? Tout simplement parce que cette année-là, la part patronale applicable jusque-là aux retraités par accord paritaire (la part entreprise des retraités représente la part entreprise des actifs majorée de 50 %) a mystérieusement perdu sa majoration. Et si le

montant brut de notre cotisation a bien baissé de 5,6 %, la forte baisse de la part patronale a entraîné cette année là une augmentation de la cotisation payée par les retraité(e)s de 3,6%.

Ainsi rien que sur l'année 2019, en raison de cette situation, un retraité a payé 80,16 euros de plus qu'avec l'application de la majoration (160,32 euros pour un couple de retraités) et cela se répète depuis tous les ans.

Pour se délier de l'engagement paritaire de la majoration de la part patronale pour les retraité(e)s la direction a très certainement dû dénoncer l'accord ou en proposer un nouveau.

Ne voulant ou ne pouvant pas croire que cela ait pu se faire avec l'assentiment des syndicats de l'entreprise et notamment de la CGT, le 10 décembre 2021, nous avons fait parvenir un mail à l'ensemble des élus CGT du CSE de la SAPEO en leur demandant de bien vouloir nous apporter les éclaircissements nécessaires.

Au jour de l'impression de ce numéro (21 décembre), aucune réponse de la part de la section CGT des actifs... A suivre...

Année	Part patronale actif	Part patronale retraité
2018	15,75 €	23,62 €
2019	14,87 € (-5,6%)	14,87 € [- 37%]
2020	15,13 €	15,13 €
2021	15,70 €	15,70 €

Pour sortir des fantasmes liés à l'immigration

Les immigrés ! Voilà la source de nombre de maux de notre société pour une partie de la classe politique française. Et pas seulement à l'extrême droite.

A voir les débats entre les prétendants à la candidature Les Républicains (LR) qui se sont départagés le 4 décembre, freiner l'immigration semble être la mesure la plus urgente à prendre. C'est donc le moment de sortir des fantasmes et de revenir aux faits. Cela tombe bien : plusieurs études récentes apportent des éléments pour ce faire.

1- La France attire les immigrés

Que représentent les immigrés dans la population française ? Tout dépend de la définition qu'on en donne. En France, est considérée comme immigrée toute personne née étrangère à l'étranger et qui vient s'installer dans notre pays. Cela fait environ 6,5 millions de personnes, soit 10 % de la population.

Les Nations unies retiennent une définition différente : toute personne qui réside dans un pays différent de son pays de naissance. Ainsi, un Français né en Chine où vivaient ses parents expatriés et de retour au berceau est considéré comme un immigré. Cette définition concerne 8,5 millions de personnes et près de 13 % de la population, chiffre généralement retenu car il permet des comparaisons internationales.

Qu'on retienne l'une ou l'autre de ces deux définitions, il faut ajouter une estimation des immigrés clandestins : autour de 600 000 personnes.

La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde ?

Ça tombe bien, elle en est très loin ! Elle est le 16^e pays de l'Union européenne (UE) pour la part des immigrés dans sa population, quand celle-ci atteint 17 % en Belgique, 18 % en Allemagne ou 19,5 % en Suède.

Qu'en est-il des flux ? Environ 290 000 immigrés arrivent chez nous chaque année. Soit 0,4 % de la population, contre 0,9 % en moyenne dans les pays de l'OCDE et de l'Union européenne.



La France n'a donc pas à « reprendre le contrôle » de sa politique migratoire, comme le réclamait l'ancien Premier ministre Edouard Philippe à la fin 2019, puisqu'elle est très loin de l'avoir perdu. Et cela, parce qu'en réalité, nous sommes un pays peu attractif.

Dans quel cadre arrivent les immigrés ? A très gros traits, selon une note récente du Conseil d'analyse économique (CAE), la moitié vient au titre du regroupement familial, 30 % pour faire des études, 10 % à titre humanitaire et 10 % pour travailler.

A l'inverse, chiffre peu souvent cité, l'Ined souligne que, en 2020, 4 % des Français vivent à l'étranger, contre 3 % des Africains, 2,5 % des Asiatiques et 1,5 % des ressortissants d'Amérique du Nord. En proportion de la population, nous fournissons donc plus d'immigrés que le reste du monde !

2- Les immigrés nous coûtent cher

Les immigrés étant peu qualifiés et souvent au chômage, ils contribueraient peu au financement de la Sécurité sociale tout en recevant beaucoup. Ils coûteraient donc cher au modèle social français. Si le raisonnement paraît frappé au coin du bon sens, il n'a qu'un seul défaut, celui d'être complètement erroné.

Comme pour le reste de la population, les immigrés coûtent à la collectivité lorsqu'ils sont jeunes (formation) et lorsqu'ils sont vieux (santé, retraites). Or, il se trouve que les étrangers habitant en France se situent essentiellement dans la tranche d'âge 20-60 ans, la période de la vie où l'on cotise le plus.

Au final, lorsque l'on fait le bilan recettes/dépenses, les études disponibles concluent à un impact budgétaire neutre des immigrés sur le budget de la France. C'est ce que rappelle une nouvelle fois la synthèse récente de l'économiste Lionel Ragot : pour la France, comme pour tous les autres pays riches, le « coût » de l'immigration se situe selon les périodes entre plus ou moins 0,5 % du produit intérieur brut (PIB).

Côté marché du travail, les immigrés « prennent-ils le travail des Français » et tirent-ils les salaires « sans cesse » vers le bas, comme l'a affirmé récemment Marine Le Pen dans une tribune publiée par Les Echos ? Les études disponibles conduisent toujours à la même conclusion : des effets faibles et de court terme sur les emplois et les salaires.

Il faut noter qu'aucun secteur économique français n'emploie que des nationaux. Mais leur présence apparaît bien plus forte dans une partie d'entre eux. Un travail consacré spécifiquement au sujet par Jean Beuve, Madeleine Péron et Baptiste Roux montre que les secteurs qui utilisaient le plus de main-d'oeuvre immigrée avant la pandémie sont ceux qui se plaignent le plus de difficultés de recrutement aujourd'hui, en particulier l'hôtellerie-restauration (secteur avec la plus grande part d'immigrés d'origine africaine et asiatique) et le BTP.

La contrainte exercée sur les déplacements des personnes depuis le début de la pandémie semble donc avoir initié une baisse de l'offre de travail immigrée qui

Pour sortir des fantasmes liés à l'immigration

explique en partie la question des difficultés de recrutement dans certains secteurs.

Enfin, si l'on veut prendre la mesure des conséquences de l'immigration sur la dynamique de la population française, contrairement à ce que l'on croit souvent, la quasi-totalité de l'accroissement de la population en France sur la période 2010-2019 est due au solde naturel, c'est-à-dire à la différence entre les naissances et les décès sur le territoire, pas à l'immigration, commente l'Ined.

3- Il faut choisir ses immigrés

Si la France compte peu d'immigrés et que leur présence ne génère que des conséquences faibles sur l'économie française, ne peut-on tenter d'attirer des personnes dont l'arrivée aurait un impact positif ? C'est le sens du message principal qui ressort des études publiées mi-novembre par le CAE. Elles invitent à mettre en oeuvre une politique « d'immigration choisie » consistant à privilégier l'accueil de personnes offrant une double caractéristique : être qualifiées et venir d'autres pays que ceux des immigrés actuels.

Emmanuelle Auriol et Hillel Rapoport soulignent ainsi qu'« une immigration peu qualifiée, peu diversifiée et concentrée géographiquement comme la nôtre alimente les biais de perception de l'opinion publique, tant sur le nombre que sur les caractéristiques des immigrés ». Instaurer un système à points, à l'image par exemple de ce qui se pratique en Australie ou au Canada, en fonction de la qualification et de l'origine géographique des demandes d'immigration, permettrait ainsi de faire d'une pierre deux coups : accueillir des personnes qui à la fois seraient mieux acceptées et soutiendraient la croissance. Pourtant, la conclusion n'a rien d'évidente. Sur le plan sociétal, on prend le risque d'introduire une distinction, pour dire les choses directement, entre le « mauvais migrant », le Nord-Africain et l'Africain noir peu qualifié, et le « bon migrant », le qualifié non africain.

La note donne l'exemple des ingénieurs indiens qui ne trouvent pas de travail dans leur pays, mais il y aurait un vrai problème à priver les pays du Sud de leurs élites pour notre propre bénéfice.

L'un des spécialistes du sujet à l'OCDE, Jean-Christophe Dumont, avance de son côté que, dans les pays riches en général, les immigrés diplômés du supérieur ont plus de problèmes à trouver un emploi que les diplômés nés dans le pays. Et spécifiquement en France : si l'effectif des migrants diplômés du supérieur a augmenté de plus de 60 % sur les dix dernières années, un sur deux de ces diplômés est soit inactif, soit au chômage, soit déclassé. On retrouve là un problème clé de notre politique d'immigration, à savoir la faible qualité de la politique d'accueil et d'intégration qui conduit à des concentrations urbaines fortes de population immigrée, ce qui nourrit leur stigmatisation.

On peut également signaler au passage que l'idée qu'immigration familiale et immigration de travail sont complètement décorréelées et l'idée que l'on pourrait uniquement se contenter de se préoccuper de la seconde, tout en se



montrant dur sur la première, ne paraît pas justifiée. Posséder une carte de séjour vie privée et familiale autorise en effet à travailler. De plus, l'immigration de travail suscite souvent de l'immigration familiale.

Enfin, ce début de campagne présidentielle le confirme : le discours politique français dominant est hostile à l'immigration. Alors même que nous accueillons relativement peu, et mal, les immigrés et que leur impact sur l'économie française est globalement faible, ce n'est pas avec ce genre d'attitude que l'on peut attirer des migrants qualifiés.

Christian CHAVAGNEUX
(Alternatives économiques)

Une immigration sélective à l'université ?

Dans sa recherche de leviers pour accélérer la croissance, le CAE en est convaincu : « l'accueil d'étudiants étrangers est l'un des facteurs clef pour augmenter l'immigration qualifiée. »

Dans cette optique, le gouvernement Philippe avait élaboré le plan « Bienvenue en France », devenu effectif en 2020. Un plan élaboré face à un constat : la France est passée ces dernières années de la 4^e à la 6^e place du classement des pays d'accueil universitaire, au profit de l'Allemagne et de la Russie. « Ce déclin s'explique en partie par l'offre limitée de cours en anglais, verrou indépensable pour attirer des étudiants hors des circuits traditionnels de la francophonie », relève le CAE.

Avec « Bienvenue en France », le ministère de l'Enseignement supérieur a décidé d'en augmenter le nombre et d'améliorer la qualité de ses formations. Sous son impulsion, le nombre de candidatures pour étudier en France a connu une progression particulièrement forte provenant des Amériques (+ 88 %) en 2020. Une augmentation qui cache cependant une sélection insidieuse : pour en financer le coût, le ministère de l'Enseignement supérieur a augmenté les droits d'inscription des étudiants étrangers extracommunautaires pour les fixer à 2 770 euros en licence et 3 770 euros en master, contre 170 euros et 243 euros auparavant. Une augmentation lourde de conséquences pour le Maghreb : le nombre de dossiers soumis en provenance du Maroc, de l'Algérie et de Tunisie a diminué en moyenne de 20 %.

Antoine Cariou

Grande Sécurité sociale ou Sécurité sociale intégrale ?

Le Haut conseil à l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) vient de publier un rapport en réponse à une saisine gouvernementale sur l'articulation entre assurance maladie obligatoire et complémentaire.

Ce rapport intitulé "la place de la complémentaire santé et prévoyance" comporte quatre scénarios. L'un deux baptisé « Grande Sécurité sociale » suscite un débat public important. Au-delà des contenus des projets présentés, il y a dans ce rapport un certain nombre de constats que la CGT peut partager :

- Le « **taux d'effort des retraités** », c'est-à-dire la part de leur revenu qu'ils consacrent à se soigner (cotisations sociales et primes d'assurance complémentaire), est supérieur à celui de l'ensemble de la population (6,6% pour les personnes de plus de 80 ans, contre 3,3% en moyenne).
- Existence dans certains cas d'un **reste à charge (RAC) « catastrophique »** : 5 400 euros par an pour les 1% ayant le RAC le plus élevé (7 080 euros en psychiatrie).
- **La part des médecins libéraux pratiquant des dépassements d'honoraires** est de plus en plus importante (de 37% en 2000 à 50% en 2020 des spécialistes exerçant en secteur 2). Or, ces dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale, mais par les complémentaires, ou par les ménages eux-mêmes.
- **Les frais de gestion des complémentaires** sont extrêmement élevés : 7,6 Mds d'euros en 2019, soit 21% des cotisations versées.

La « Grande Sécurité sociale » : un pas vers la Sécurité sociale intégrale ?

En première approche, le projet de Grande Sécurité sociale se rapproche de la Sécurité sociale intégrale, qui est fondée sur le principe d'une Sécurité sociale « collecteur et financeur unique ». En effet, le projet présenté dans le rapport du HCAAM prévoit un remboursement à 100% des soins et examens à l'instar du régime des affections longue durée (ALD), une suppression des franchises diverses supportées par les patients à l'hôpital, et une prise en charge intégrale par la Sécurité sociale des dépenses pour frais dentaire, optique et audition, dits du

100% santé (qui sont très majoritairement financées actuellement par les complémentaires). Mais à y regarder de près, ce projet est sur des points essentiels, très différent de la Sécurité sociale intégrale.

La Sécurité sociale intégrale portée par la CGT

Le projet porté par la CGT de Sécurité intégrale est un projet global portant sur la Sécurité sociale dans son ensemble.

L'une de ses dimensions essentielles est le principe « collecteur et financeur unique, mais il ne se limite pas au 100 % Sécu (remboursement de soins médicaux). Il comporte en particulier cinq dimensions complémentaires :

- 1- Il est fondé sur le principe d'unité de la Sécurité sociale. Il vise à couvrir l'ensemble des risques sociaux, maladie, retraites famille, mais également le risque de perte d'emploi et la perte d'autonomie.
- 2- Il est fondé sur le Travail. Ce principe doit s'entendre à plusieurs points de vue :
 - celui de son financement d'abord, qui repose sur la cotisation sociale, c'est-à-dire le salaire socialisé.
 - celui des risques liés au Travail, à commencer par le risque de perte d'emploi. C'est pourquoi notre conception de la Sécurité sociale intégrale est inséparable de notre proposition de Nouveau statut du Travail salarié et de Sécurité sociale professionnelle.
 - les problématiques de lien entre santé des salariés et situation de travail (accidents de travail et maladies professionnelles, bien-être au travail, prévention et éducation sanitaire dans les situations de travail etc.).
- 3- Il implique une transformation profonde de l'organisation du système de santé : remise en cause de la médecine libérale et du paiement à l'acte ; la CGT propose un développement massif de centres de santé avec des médecins salariés ; il implique d'autres relations médecine de ville-hôpital, avec une priorité à une médecine de proximité avec un maillage de proximité doté de services d'urgence.
- 4- La Sécurité sociale intégrale implique de revenir sur les 75 Mds d'euros de baisses et exonérations de cotisa-



1995 : LA FRANCE A LE MEILLEUR SYSTÈME DE SANTÉ AU MONDE ...

2021 : LA FRANCE MÉGRINGOLE À LA 24^{ÈME} PLACE MONDIALE



Grande Sécurité sociale ou Sécurité sociale intégrale ?

tions, et de remettre en cause la fiscalisation du financement (CSG et TVA notamment).

5- Enfin, il doit être fondé sur la démocratie sociale, non sur l'étatisation comme c'est aujourd'hui le cas.

Le projet de Grande Sécurité sociale se distingue de la Sécurité sociale intégrale sur plusieurs points essentiels

La référence à un « panier de soins »

Le remboursement à 100% de la Sécurité sociale se limiterait à un « panier de soins » défini par la Sécurité sociale. Cette notion de « panier de soins » est fortement connotée.

Apparue au moment de la création de la CMU, elle fait référence à un ensemble de soins minimaux garanti aux assurés sociaux. Le terme utilisé traditionnellement dans la Sécurité sociale était la notion beaucoup plus large de « périmètre remboursable ».

Certes, le projet semble prévoir qu'au départ ce panier de soins serait assez large, équivalent à celui des affections de longue durée au 100% santé pour dentaire/optique/audition, mais le rapport précise explicitement qu'il serait amené à évoluer à l'avenir, avec des médicaments qui rentrent et d'autres qui sortent, précisant qu'il conviendrait « d'accroître les exigences de régulation des dépenses de santé par l'assurance maladie obligatoire, dans un double objectif de maîtrise des dépenses de santé et d'accès au soins en supprimant la possibilité de se défausser sur l'AMC (Assurance maladie complémentaire) pour certains dépenses essentielles ».

La CGT plaide au contraire pour un périmètre de soins large, fondé sur le principe : tout ce qui contribue aux soins doit être remboursé.

La question du financement

Sur la base d'études sérieuses effectuées par la DREES, le projet de rapport estime le coût de la réforme pour la Sécurité sociale à 22,4 Mds d'euros. Mais ce coût serait largement compensé par la suppression pour les ménages des cotisations aux complémentaires. Par ailleurs, les frais de gestion considérables des complémentaires (7,6 Mds d'euros) en 2019 seraient supprimés.

Il n'en reste pas moins que la question du financement de l'augmentation du remboursement par l'AMO se pose.

Le rapport ne se prononce pas sur ce point, estimant qu'il n'est pas de sa compétence. Il y aurait plusieurs options : une hausse des cotisations sociales, un financement par la CSG, ou une hausse de la part de TVA affectée à la Sécurité sociale.

Pour la CGT, ce point est essentiel. Il n'y a qu'un mode de financement envisageable : L'augmentation de la part patronale des cotisations

D'autant que ces dernières ont été divisées par deux lors de la transformation du CICE en baisses de cotisations sociales.

La CGT revendique par ailleurs une remise en cause des 75 Mds d'euros d'exonérations et baisses de cotisations diverses mises en œuvre au cours du temps.

La Sécurité sociale intégrale n'implique pas une disparition des mutuelles et institutions de prévoyance (GPS),

Dans son projet, la CGT propose de changer leur rôle notamment en leur confiant des missions de prévention, à l'éducation sanitaire, avec une attention particulière aux situations de travail. La nécessité de reprendre les personnels des complémentaires impactés par toute réforme gouvernementale ou celle de la CGT est aussi essentielle. Il serait nécessaire que ces personnels puissent être intégrés, s'ils le souhaitent à la Sécurité sociale, d'autant que cette dernière a été impactée depuis au moins une décennie par des suppressions drastiques d'emplois.

Une question cruciale : la démocratie sociale

La démocratie sociale est une dimension essentielle du projet CGT de Sécurité sociale intégrale. Ce projet implique que les assurés sociaux retrouvent la maîtrise de leur Sécurité sociale, à travers le retour de l'élection de leurs représentants, dans des Conseils d'administration de plein exercice.

Cette question n'est absolument pas traitée dans le projet de Grande Sécurité sociale, qui est muet sur la question de la « gouvernance ».

Au contraire, le risque est grand que ce projet se traduise par une étatisation renforcée, via le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), d'autant que cette étatisation risque déjà d'être aggravée via des dispositions en cours de discussion au Parlement, comme la proposition de loi Mesnier, du nom du rapporteur général LREM du PLFSS à l'Assemblée nationale.

Or quelles que soient ses limites, une certaine démocratie sociale existe encore actuellement, notamment via le paritarisme, notamment dans les institutions de prévoyance paritaires. Sauf à redonner tout son rôle à la démocratie sociale, ce projet se traduirait par un nouveau recul important de la démocratie.

Extrait d'une note de la CGT (19 novembre 2021)



Assemblée générale de la section des retraités

18 novembre 2021 - Chalet de la CMCAS du stade Brocas

Vingt mois après notre précédente assemblée générale (10 mars 2020), nous avons eu le plaisir de nous retrouver. Trente camarades présents, quinze ayant donné pouvoir et cinq s'étant excusés pour leur absence souvent liée à des problèmes de santé que nous espérons passer.

Christine CELEREAU a été désignée présidente de séance.
Michel FORTIN a donné lecture de l'hommage aux disparus qui avait été rédigé par Jean-Luc VALEGEAS qui, hospitalisé, n'a pu le faire lui-même.
Puis, sur proposition de la présidente de séance, l'assemblée a observé une minute de silence.

L'introduction au débat et rapport d'activité

Serge AUDONNET a présenté le document suivant :

Cher(els) camarades.

Notre dernière assemblée générale s'est tenue le 10 mars 2020 soit quelques jours avant la mise en place du premier confinement dans le pays. Cela fait donc 20 mois que nous n'avons pas tenu d'assemblée générale.

Suite à la précédente assemblée générale et après environ 3 mois d'expectative et d'impossibilité de se réunir physiquement, le bureau de la section s'est enfin retrouvé le 2 juillet 2020 mais... en visio. Cette solution n'est pas toujours aisée pour tous les membres du bureau en raison soit d'une connection Internet personnelle instable ou des difficultés à maîtriser ces outils. Ce n'est donc que le 2 juillet 2020 que le secrétariat de la section a été renouvelé ou plutôt reconduit en l'état. Secrétaire, Serge AUDONNET; administrateur général, Jean Luc VALEGEAS; trésorier, Philippe CRUCHON; responsable "Vie Nouvelle", Philippe SAPHORES.

Par la suite, le bureau de la section s'est régulièrement réuni (en visio ou en "présentiel" selon les périodes) : 8 septembre, 6 octobre, 26 novembre et 15 décembre 2020. Puis 26 janvier, 16 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 29 juin, 14 septembre, 5 octobre et 2 novembre 2021.

La période écoulée depuis le 10 mars 2020 est inédite et n'a pas facilité l'expression des revendications et les manifestations. A noter cependant que malgré la possibilité donnée aujourd'hui de manifester, nombre de salariés et bien entendu aussi de retraités restent frileux et la crainte de la contamination, malgré la vaccination maintenant très majoritaire, semble encore très présente. Il faut dire que les atermoiements successifs des autorités politiques et sanitaires, les mesures ou annonces contradictoires n'ont pas engendré la confiance.

Activité statutaire.

Nos élus à l'UFR (Audonnet/Valegeas) ont pu participer aux différentes réunions de bureau de l'UFR qui se sont toutes tenues en visio, avec là aussi les difficultés inhérentes à la technologie, l'immeuble de la CGT à Montreuil étant quasiment inaccessible pendant plusieurs mois. Deux réunions du Conseil national ont malgré tout pu se tenir en "présentiel" mais avec un nombre limité de présents.

Nos élus à l'USR (Bernard, Cruchon) ont aussi eu quelques réunions en visio pour maintenir le lien avec les camarades des autres sections de retraités.

Hélas, les premières réunions en présentiel n'ont pas rassemblé grand monde (prudence, crainte?), nous avons quand même réussi à maintenir la parution du journal "Dialogues" pendant tout ce temps.

Dernièrement, le 1er octobre nous nous sommes retrouvés pour un rassemblement devant la préfecture en soutien à la délégation intersyndicale qui rencontrait le préfet.

Le 2 décembre une manifestation nationale doit se tenir à Paris avec une représentation régionale. L'USR prend en charge le coût du voyage. Quatre représentants de notre section sont inscrits à ce jour.

Après une succession de reports, le congrès de la FILPAC devrait avoir lieu du 4 au 8 avril 2022 sur l'île de Ré. A cette date, cela fera exactement 6,5 ans que nous n'avons pas tenu de Congrès à la FILPAC (novembre 2015) et 4 années se seront écoulées depuis le dernier Comité général (mars 2018).

Bertrand BERNARD avait été désigné par le bureau de la section pour participer à ce Congrès qui devait se tenir en 2020. S'il en est toujours d'accord, il fera partie des délégués désignés par le syndicat du livre de Bordeaux.

A noter, que les circonstances sanitaires n'ont pas permis de renouer comme nous le souhaitions avec "La journée René-Faure" dont la dernière réunion remonte à 2018.

Autres activités.

Depuis notre précédente AG, la section a publié trois numéros du "Livres bordelais" des retraités. Quand au troisième tome "Rive gauche/rive droite" (1980-2009) il est toujours d'actualité et toujours en gestation.

Introduction au débat

Voici quelques points que nous vous proposons de porter au débat et qui ne sont évidemment pas limitatifs :

La crise sanitaire et les mesures gouvernementales

Il est important que nous débattions sur ce qui peut être de nature à nous diviser en cette période de manifestations diverses et variées où se mêlent toutes sortes de contestations en tous domaines : antivax, anti pass sanitaires, etc. La position de la CGT est relativement claire sur le sujet dans son rôle de défense des intérêts des salariés : oui à la vaccination mais non à la contrainte et à l'obligation. En premier lieu pour éviter ce qui est en train d'arriver avec la suspension des contrats de



Christine CELEREAU présidait la séance



Assemblée générale de la section des retraités

18 novembre 2021 - Chalet de la CMCAS du stade Brocas

travail des salariés de certaines professions en contact avec le public (mais pas toutes) accusés par avance d'être la cause des éventuelles futures contaminations.

Réforme des retraites

Après le passage en force du gouvernement sur le dossier des retraites que nous dénonçons début 2020, ce dossier est passé au second plan en raison de la pandémie. Mais ne nous y trompons pas. Comme il l'a fait pour la réforme des indemnités de chômage malgré l'avis défavorable du Conseil d'Etat, le gouvernement est passé en force et n'a pas l'intention d'abandonner son funeste projet sur les retraites même si la période électorale qui se profile rend le discours plus flou. Les dangers et reculs qu'implique une réforme systémique de notre système de retraite et les enjeux politiques et idéologiques qui l'accompagnent sont toujours d'actualité.

Premier rappel : il s'agit de baisser les pensions, d'allonger la durée de vie au travail (ou au chômage) et d'ajuster le montant des pensions aux divers aléas macroéconomiques. Le tout sous la coupe du postulat libéral consistant à limiter le coût des retraites à un pourcentage constant du PIB quel que soit le nombre de retraités dans les années à venir.

Deuxième rappel : les retraités n'échapperont pas aux effets directs ou collatéraux de la retraite par points si elle est finalement mise en oeuvre. En effet, la fin des caisses complémentaires AGIRC/ARRCO entraînerait forcément la transformation de nos pensions en "points" ou équivalents.

Bulletin de pension

Il s'agit d'un document regroupant l'ensemble des différents éléments constituant la pension de chaque retraité. La CGT est à l'initiative d'une campagne pour l'obtention de cette revendication et a besoin de l'appui de tous pour la faire aboutir. Outre les rencontres prévues avec les administrateurs de caisses de retraites et complémentaires, les parlementaires seront aussi sollicités. Dans un premier temps, il est proposé de signer une carte à l'adresse du Premier ministre de la République.

Les retraités, des privilégiés ?

Les retraités ont souvent été sur la sellette ces derniers mois. Que n'a-t-on pas entendu sur cette catégorie de prétendument privilégiés ? Parmi les arguments avancés, il y a le fait que le montant de leurs pensions n'a pas été impacté par le chômage partiel. Ceci ouvrant la voie à un discours sur la ou les « compensations » qu'il serait bon d'instaurer au nom d'une prétendue équité... Pour les tenants de ce discours de division, peu importe que la grande majorité des personnes décédées du Covid soit des retraité(e)s, que le montant des pensions soit quasiment gelé et/ou sous revalorisé depuis des années.

Il reste donc plus que jamais nécessaire de se faire entendre et de faire entendre nos revendications. C'est l'objectif majeur de la manifestation nationale et unitaire des retraités décidée par l'Union confédérale des retraités qui aura lieu le 2 décembre 2021 à Paris.

Les idées nauséabondes de l'extrême droite

Certains partis politiques, bien aidés par les médias (notamment ceux détenus par Bolloré et consorts), poussent à la candidature d'Eric ZEMMOUR espérant ainsi affaiblir le pourcentage de voix de Marine LE PEN et permettre à leur candidat de se retrouver en finale face à Macron. Et tant pis si pour essayer d'arriver à leurs fins, ils participent à la propagation et à la banalisation des idées d'extrême droite. C'est une situation gravissime qui par certains aspects, n'est pas sans rappeler la période qui a précédé l'avènement du fascisme, puis du nazisme en Europe.



LE DEBAT

Pierre NEYT, à propos de

Zemmour, tient à rappeler une règle connue en communication où dire du bien ou dire du mal ce n'est pas ce qui importe. L'important est que l'on parle de vous. Il trouve très dommage que nous participions, même à notre insu, à cette propagande. Même dans les mots croisés de la CGT on parle de Zemmour. "Ça fait chier..."

Serge GALES souhaite pour sa part que notre assemblée évoque et prenne conscience de ce qui tourne autour du complotisme y compris parmi les nôtres, à la CGT. Il lui arrive de recevoir de la part de camarades des informations qui sont totalement fautes et qui n'ont rien à faire dans la sphère syndicale CGT. Que dire également de ces manifestations avec leurs fréquentations impossibles et souvent contre nature, de ces gens qui sont contre tout et n'importe quoi ?



Gabriel BULOT pense qu'il faut parler de Zemmour mais en parler en mal. Ce n'est évidemment pas ce que font Bolloré et ses médias avec l'appui d'une grande partie du patronat. Il faut dénoncer ceux qui lui déroulent le tapis rouge. Et il constate que « Sud Ouest » en fait partie. Il cite en exemple les pages Une, deux et trois du journal daté du 12 novembre 2021. "Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est pour vendre du papier". C'est la même attitude que la "Petite Gironde" à l'époque. Et en plus les journalistes qui jouent ce jeu-là ne sont pas payés de retour puisqu'ils ont été interdits d'entrée à son meeting de Bordeaux.

Jean-Louis MENSAN veut pour sa part évoquer le traitement de la crise sanitaire. Notre système hospitalier s'est trouvé à l'agonie avec 2 à 3 % de la population hospitalisée. Pour sa part, il dit n'avoir pas applaudi quand cela été demandé au nom d'une prétendue solidarité avec le personnel soignant. Par contre, il dit avoir été à toutes leurs manifestations. Le ministre Vèran a fustigé les soignants. Pourtant, les poches poubelle pour servir de tablier, les ASH piquant des gants "gasoil" dans les stations service ce n'est pas une légende c'est la stricte vérité. Et le plus grave c'est que dans le silence des grands médias, la suppression de lits continue bel et bien aujourd'hui, pendant la crise sanitaire.

Concernant les retraités, il constate qu'ils sont considérés comme un coût qu'il faut diminuer. Et que dire de la notion de salaire qui a tendance à être mise sous l'éteignoir pour ne parler que de "pouvoir d'achat". Concernant Zemmour il s'agit selon lui d'une clé permettant d'ouvrir tous les sujets pourris par une "libération de la parole". Macron se sert de cette tendance "parole libérée" pour se lâcher sur les chômeurs qui au nom d'une fumeuse définition de « l'offre raisonnable d'emploi » diminue drastiquement leurs indemnités. Il considère d'ailleurs que c'est une grosse hérésie de ne pas nous battre syndicalement contre ces décisions et de nous contenter d'aller au tribunal.

Serge AUDONNET revient sur Zemmour et ceux qui préconisent un régime autoritaire au nom d'un prétendu délitement de la société, d'une immigration incontrôlée, etc. C'est toujours le même raisonnement de la droite réactionnaire et de la grande bourgeoisie des années 30 dont on a pu constater l'attitude dans les moments les plus dramatiques pour la république dans ce pays. Cette conception de la société, mise en sommeil après l'écrasement du fascisme et du nazisme, n'a hélas pas disparu et elle refait surface en ce moment portée par des revanchards prêts à réécrire l'histoire à leur avantage pour se dédouaner de leurs responsabilités. Les réseaux sociaux, qui sont aussi les principaux vecteurs de toutes les formes de complotisme, deviennent, dans les mains de ces gens-là, un énorme machine à désinformer.

Alain THEUX dit qu'il ne faut pas oublier que Bolloré est porteur de l'idéologie capitaliste plus ou moins religieuse mais parfaitement intégriste catholique. Avez vous remarqué comme dans les médias, y com-

Assemblée générale de la section des retraités

18 novembre 2021 - Chalet de la CMCAS du stade Brocas

pris publics, il n'y a en ce moment que des émissions sur l'ancienne URSS, sur la Chine. Ce matraquage anticommuniste étant aussi une façon d'absoudre les Etats Unis. Si le président Biélorusse est un dictateur, que dire de celui de la Pologne et de sa politique (avortement, etc.). C'est le même. Et puis il faut également s'inquiéter de voir, dans ce contexte, des gens comme Michel Onfray et d'autres en train de prendre un mauvais chemin.

Jean-Louis MENSAN évoque la loi anti concentration de la presse qui avait été opposée à Hersant à l'époque. Bolloré, il s'en fout totalement. D'ailleurs, il existe déjà une certaine forme d'autoritarisme même à l'Assemblée nationale avec des députés amenés à voter sur des textes qu'ils n'ont pas sous les yeux au prétexte du "secret défense".

Jean-Philippe RAUZET s'interroge sur les moyens que nous avons pour faire entendre ce que nous disons entre nous. Il pense que l'on assiste à une baisse de niveau de la culture des 17/35 ans. La retraite, ils s'en foutent, la médecine ou la science sont relativisées. Il y a dans ces tranches d'âge une montée de l'écologie qui devient obnubilante. Et cela dans un contexte de main mise des hauts fonctionnaires sur les rouages du pouvoir avec un entre soi où, de fait, ne compte que l'ambition personnelle.

Gabriel BULOT dit que c'est qui est préoccupant c'est qu'il n'y a rien à gauche qui pèse vraiment. Et il n'y a rien à espérer de Macron et de son discours voulant faire croire que nous sommes tous ensemble dans la même galère.

Les infos sur la presse

Il était prévu la présence de François Pasqualinotto à notre assemblée d'aujourd'hui mais il a été empêché par la première réunion de négociation décidée au dernier moment à "Sud Ouest" et portant sur la fermeture de l'imprimerie de la "Charente Libre".

Serge AUDONNET se charge donc de donner des infos sur la presse tant au plan national qu'au plan local à partir des éléments en sa possession et des analyses du bureau de la section.

Au plan national, une nouvelle convention collective concernant la Presse en région a été signée en juillet 2021. Nous ne la connaissons pas bien mais nous savons qu'elle suppose encore pas mal de travail pour son application dans le détail. Il faut se souvenir que les patrons de presse avaient bloqué les négociations sur cette convention collective. Il n'y sont revenus que lorsque la délégation FILPAC a soumis la discussion sur le fameux plan PRIM, qui intéressait les patrons, à la reprise et à la conclusion préalable de la nouvelle convention collective. Quel que soit le résultat de cette négociation et les imperfections de ce texte, il faut souligner l'énorme travail réalisé par François en termes de synthèse des textes des anciennes conventions (PQR, PQD, PHR) élément incontournable de la négociation. Certains semblent critiquer cette

nouvelle convention. Il semble évident qu'avec le faible rapport de force national pouvant être mis en oeuvre, il était compliqué de faire des miracles.

Puis le plan PRIM (plan de réorganisation des imprimeries de presse) a été signé en juillet 2021. Les patrons veulent en faire un simple plan de départ lié à la concentration des imprimeries de presse (massification). Le tout subventionné par l'Etat.

Les négociations ont abouti à un accord là encore au niveau du rapport de force national dans la presse mais laissant aux équipes syndicales encore en capacité de se battre de pouvoir le faire. Car beaucoup de choses vont dépendre de la stratégie globale des entreprises et de leurs choix d'investissements. Avec la problématique écologique actuelle, le choix de fermer un centre d'impression pour rapatrier le tirage d'un titre sur un autre centre plus éloigné de sa diffusion est à proscrire au regard de l'impact du transport des journaux imprimés. Et puis on ne peut pas faire l'impasse de la réflexion à moyen terme sur le probable développement de l'impression numérique des journaux. Cela obligerait certainement à recréer de plus petites unités de fabrication au plus près des lieux de distribution. Unités que les patrons veulent faire disparaître aujourd'hui et qu'ils n'hésiteront pas à vouloir recréer demain mais en dehors du statut presse.

A "Sud Ouest", la direction a déjà énoncé ces choix visant à transférer le tirage de la "Charente Libre" sur Bordeaux en 2022 et ceux de "La République" et de l'"Eclair des Pyrénées" en 2023. C'est donc une réunion sur ce thème à "Sud Ouest" aujourd'hui qui n'a pas permis à François d'être parmi nous.

Au plan local, nous ne pouvons passer sous silence la dégradation de nos relations avec la section SOM CGT et ses principaux responsables (à l'exception de François). Les désaccords semblent s'être exacerbés à l'occasion de la réunion de la commission exécutive du syndicat de février 2019 qui faisait suite aux négociations sur un plan d'économies menées à « Sud Ouest ». Des critiques ont été émises par des membres de la CE, anciens responsables syndicaux de « Sud Ouest ». Externalisation de la saisie et de la mise en page des carnets et des annonces officielles, suppression du service transport de journaux par externalisation totale, sous-traitance d'une partie du nettoyage des rotatives, sont notamment des points sur lesquels nous avons émis des critiques. Critiques que visiblement nos camarades n'ont pas l'habitude d'entendre et qu'ils n'ont pas accepté. Depuis cette date, 4 membres de la commission exécutive du syndicat issus de "Sud Ouest" ne participent plus aux réunions de la CE du syndicat dont il semble qu'ils aient démissionné même si ce n'est pas très clair encore aujourd'hui.

Nous sommes quelques-uns à penser que cet événement relativement mineur (c'est bien l'objet d'une CE de pouvoir laisser s'exprimer ses membres y compris lorsque l'on est pas d'accord) a servi de prétexte pour accentuer un positionnement syndical déjà replié sur lui-même à l'entreprise. Le courrier que la section des retraités a fait parvenir en



Assemblée générale de la section des retraités

18 novembre 2021 - Chalet de la CMCAS du stade Brocas

décembre 2020 au PDG de la SAPESO à propos de l'augmentation différenciée des tarifs mutuelle entre actifs et retraités n'a pas trouvé un écho très favorable des élus CGT du CSE de "Sud Ouest". Il faut dire que dans le compte rendu du CSE du 15 décembre 2020, les élus CGT approuvent clairement cette initiative de la direction. Plus récemment, la position de SOM CGT sur le projet de la direction de fermer les imprimeries d'Angoulême et Pau est révélateur de cette conception syndicale et a fait bondir toutes celles et ceux qui ont lu le compte rendu SOM CGT de la réunion du CSE du 21 octobre 2021.

Roger DUPEYRON demande s'il est vrai qu'il y a aujourd'hui du personnel féminin payé 10,50 € de l'heure qui nettoie les rotatives. Nous n'avons pas la réponse précise à cette question car nous n'avons pas de contact avec les élus concernés et nous ne savons pas exactement quelle partie des rotatives est nettoyée par la sous-traitance. Mais il semble bien que l'idée de cette mise en sous-traitance visait à ne plus payer les salariés au tarif presse...

Pour autant, rien n'est jamais définitif et il est souhaitable que les relations entre actifs et retraités du journal se normalisent et nous espérons que SOM CGT prendra les initiatives nécessaires pour former leurs élus et mandatés.

Informations sur le labeur et les activités du syndicat

Mario CIONA précise qu'il n'y a pas que le labeur mais aussi le cartonnage, la distribution, la transformation papier, etc. qui sont dans le giron de notre activité syndicale.

Concernant Zemmour, des débats ont eu lieu à l'UD de la Gironde mettant en avant la nécessité de ne pas focaliser sur le seul Zemmour mais sur toutes les personnalités d'extrême droite. Le CRA (Comité régional Aquitaine) a publié récemment un tract dénonçant le fascisme.

Concernant la journée de grève et de manifestation du 5 octobre, l'appel de la CGT était clair. Certaines entreprises de notre champ d'activités sont parvenues à mobiliser. Il n'y a pas eu d'appel à "Sud Ouest" suite, semble-t-il, à un problème de messagerie. Pour autant aucun tract n'a été ni distribué ni affiché dans l'entreprise...

Nous avons constaté un turn over de près de 20 % des effectifs dans deux imprimeries girondines ce qui dénote des conditions d'emploi dégradées. Nombreux cadres et non cadres de ces entreprises ont souhaité l'intervention de l'avocat du syndicat pour les épauler dans leurs conditions de départs le plus souvent contraints. Nous avons de nombreuses reprises gagnées au plan juridique sur la création d'UES (Unité économiques et sociales) entraînant dans ces entreprises la création de CSE avec leurs prérogatives économiques mais aussi la création d'activités sociales.

Nos actions juridiques sont très souvent gagnantes même si les mobilisations en entreprise sont mineures.

Certaines entreprises sans historique syndical ont su, après création de leurs sections syndicales, obtenir des choses très intéressantes (rémunération des heures supplémentaires, repos compensateurs, navette transport, diminution du temps de travail, etc.).

Récemment nous avons fait 20 syndiqués d'un coup dans une entreprise de Saint-Emilion. A la suite de réunions uniquement en visio, syndicat du Livre/employeur/salariés, ces derniers ont enclenché des actions. Nous n'avons pas non plus hésité à aller à la rencontre des équipes de nuit qui ont par la suite mobilisé le reste des ateliers concernés. A l'heure actuelle et depuis maintenant plusieurs mois, le secrétaire du syndicat est quasiment occupé à mi temps par la Papèterie de Bègles dont nous travaillons au redémarrage. Un site Internet a été créé permettant de donner les informations au plus grand nombre. Il rappelle que c'est suite à la signature d'un PSE et des licenciements intervenus que des



camarades ont décidé, après des assemblées de personnel, de se battre pour la reprise d'activité de la papèterie. Une association a été créée permettant notamment de ne pas trop mettre en avant l'étiquette syndicale (même si elle apparaît comme partenaire sur le site WEB et même si 5 sur 11 fondateurs sont des camarades CGT). Cela ne donne pas ainsi l'occasion aux investisseurs de refuser de « s'afficher » avec l'association... Etat, Mairie, Région et département sont impliqués.

Récemment des soutiens financiers se font jour avec des organismes qui gèrent pour 1,6 milliard d'euros d'actifs et ont donc des moyens. Le plan de reprise est maintenant verrouillé et cohérent. La suite est dans les mains du groupe ETEX, ancien propriétaire de la papèterie. Quelle que soit l'issue, Mario souhaite que nous puissions fabriquer une sorte de module visant à aider des copains confrontés à une situation similaire.

Concernant les finances du syndicat qui, rappelons-le, sont totalement dépendantes des cotisations des adhérents, les comptes arrêtés pour 2019 sont à l'équilibre. Il devrait en être de même pour 2020 et 2021 grâce à quelques compléments de ressources et notamment l'aide de la Fédération qui vient sous forme de subvention "récompenser" le travail réalisé par le syndicat du Livre de Bordeaux.

Le rapport financier et celui de la commission de contrôle (vote)

Philippe CRUCHON, trésorier de la section, donne les informations sur les chiffres de l'année 2020 au cours de laquelle il y a eu peu de frais en raison de la situation sanitaire. Les comptes 2020 font donc apparaître un excédent, après versement des cotisations statutaires dans les délais requis.

Sylvie ROSINA donne lecture du rapport établi par la commission de contrôle des comptes de la section qui propose de donner quitus sur les comptes 2020. Après un vote à main levée, ce quitus est donné à l'unanimité par l'assemblée.

Après l'élection du bureau et de la commission de contrôle (voir encadré ci-dessous), l'ordre du jour étant épuisé, la présidente de séance clôt les débats.

S. AUDONNET

Candidatures et renouvellement du bureau (vote)

Aucune candidature nouvelle n'ayant été recensée, il est proposé à l'assemblée de reconduire le bureau précédent à savoir : Serge AUDONNET, Philippe BARON, Bertrand BERNARD, Gabriel BULOT, Philippe CRUCHON, Michel FORTIN, Jean-Louis MENSAN, Jean-Pierre MÉRIL, Christian RENAUD, Michel RIVET, Philippe SAPHORES, Alain THEUX et Jean-Luc VALEGEAS. Après un vote à main levée, le bureau est élu à l'unanimité.

Candidatures et renouvellement de la commission de contrôle (vote)

Concernant la commission de contrôle composée de 5 membres, il est proposé de remplacer notre camarade Janick MARQUES très diminué actuellement par des problèmes de santé. Mario CIONA est candidat. Après un vote à main levée la commission de contrôle est élue à l'unanimité à savoir : Sylvie ROSINA, Michel ARQUEY, Mario CIONA, Alain PEYROU et Yves SAINT-GERARD.

Elections du secrétariat de la section

Le bureau s'est réuni le mardi 7 décembre et a élu le nouveau secrétariat à savoir : Serge AUDONNET (secrétaire), Philippe SAPHORES (secrétaire-adjoint), Philippe CRUCHON (trésorier), Bertrand BERNARD (en charge de la coordination de l'organisation de l'assemblée générale et de la journée René-Faure).



MANIFESTATION NATIONALE UNITAIRE DU 2 DÉCEMBRE



Plus de 90 % de cette très imposante manifestation était composée de camarades de la CGT



Le 1^{er} octobre, les retraité(e)s dans les rues de Bordeaux



Devant la préfecture



Place Gambetta

Section des retraités et préretraités du Syndicat du livre Filpac-Cgt de Bordeaux

44, cours Aristide-Briand - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 91 69 22 - E-mail : retraitefilpac33@laposte.net